



**RAPPORT DE GESTION
PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 30 JUIN 2015**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale, en exécution des prescriptions légales, afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation le bilan moral et les comptes annuels dudit exercice.

Le document de bilan comportant le bilan moral a été rédigé et mis à votre disposition. Les éléments du bilan financier y figurent aussi.

Le bilan et le compte de résultat en annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable en vigueur.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

1- Situation et activité de la Société

1.1- Ventas :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 est de 777 877 €, il est supérieur à nos objectifs de 250 627 €

Les ventes de prestations représentent 666 131 €.

la très grande majorité de la vente de biens rentrent dans le cadre du projet Nekoé (en achats reventes).

La part dite de mutualisation 10% représente 59 051 €.

1.2- Investissements :

Les nouveaux investissements réalisés amenant à immobilisation au cours de l'exercice sont d'un montant total de **648 € HT** et concerne :

- L'acquisition par un entrepreneur-salarié d'une tablette numérique

Nouvel Investissement immobilisé entrepreneur-salarié = 648 Euros HT

TOTAL nouvelles immobilisations : 648 Euros HT

Le Total immobilisé : 20 845 Euros HT

La valeur nette des immobilisations : 5 270 Euros HT

1.3- Financement - Bilan Passif :

Le capital social s'élève à 1 450 € à la clôture de l'exercice.

Rubriques	Valeurs au 31.12.14			
Capital social	1450			
Reserve légale	6434			
fonds de développement	10724			
Résultat exercice	12564			
Subventions investissement	2493			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	33 665			
<u>DETTES FINANCIERES</u>				
Dettes auprès des établissements de crédit à 2 ans maximum à l'origine	0			
Emprunts et dette financières divers				
Associés				
Divers (1) (2)	0	0	0	0
Sous-total		0	0	0
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	52 577	0		
Dettes fiscales et sociales	171 804	0		
Dont Personnel	7845	0		
Dont Organismes sociaux	94 996	0		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68 963			
Autres dettes	100			
Produits constatés d'avance	201 485	0		
Sous-total	425 966	0	0	0
TOTAL	459 631	0	0	0

(1) Montant des emprunts remboursés en cours d'exercice 0

(2) Montant des emprunts souscrits en cours d'exercice 0

Dettes associés 0

Autres dettes 100

1.4- Observation sur le bilan : Mécanisme de répartition des aides publiques liées au projet PTCE

Les subventions liées au PTCE Coopaxis concernent un cofinancement de plusieurs institutions.

Etat CDC, convention sur 3 ans : 191454 Euros

Aglomération tours Plus convention sur 3 ans : 111000 Euros

Région Centre, convention sur 3 ans : 60000 Euros

Conseil départemental 37 : Convention annuelle 20000 euros

Sur le principe comptable de prudence

- compte tenu du contexte politique nouveau ou à venir
- et enfin du fait que l'ensemble des subventions publiques locales sont assujetties à l'engagement de la CDC dépendant des résultats du projet.

Nous avons choisi de ne pas affecter l'intégralité des subventions au bilan selon les conventions mais sur les dépenses engagées sur l'exercice 2014.

A savoir :

- région centre : 20000 Euros
- CG 37 : 20000 Euros
- Etat CDC : 39782 Euros

2- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

2.1- situation d'endettement :

Artefacts n'a à ce jour aucune dette financière et n'a contracté aucun emprunt.

Les dettes d'exploitation présentes au 31/12/2014 sont apurées.

2.2- évolution des affaires :

La Société a réalisé, en 2014 un chiffre d'affaires net de 777 877 €.

L'évolution des affaires est très positive et significative (augmentation de 79 % par rapport à l'exercice 2013).

2.3- volume et complexité des affaires :

L'activité principale de la Société est l'accompagnement des porteurs de projets repérés comme les entrepreneurs-accompagnés au sein de la CAE et encadrés par une convention d'accompagnement.

A noter sur l'exercice clôturé que la coopérative a réduit son action d'accompagnement sur Orléans, puisqu'elle n'était plus conventionnée par le Conseil Régional.

L'autre partie de l'activité de la société est construite autour des activités des entrepreneurs-salariés et s'inscrit dans le champ étendue de la culture.

3- Résultats de cette activité et affectation du résultat

3.1- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014, la Société a réalisé :

- un chiffre d'affaires net de 777 877 €
- un résultat d'exploitation de 13 846 €
- un résultat financier de 1 323 €
- un résultat courant avant impôts de 15 169 €
- un résultat exceptionnel de - 3805 €
- un bénéfice net comptable de 12 564 €

3.2- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

En référence au titre VII, article 4 des statuts

Nous vous proposons d'affecter 15% du montant de ce bénéfice (en retirant la prime d'apprentissage qui ne doit pas entrer dans la base de calcul soit 12 564 - 1200 euros = **11 364 euros**) :

- soit 1704,60 € à la réserve légale,
- ainsi que 25% du montant de ce bénéfice, soit 2841 € au fonds de développement.

Nous vous proposons d'affecter de la même manière 60% du montant de ces bénéfices (soit **6818,40 Euros**) aux salariés suivant la règle précisée dans les statuts, soit 30% de ce montant par part virile et 70% de ce montant au prorata du temps de travail.

3.3- Dividendes distribués

Sur décision de l'AG (résolution 4 du PV) du 21/06/2012 aucun dividende ne sera versé aux sociétaires.

4- Evolution du projet de la société

4.1- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La coopérative a évolué de manière positive tant du point de vue de son chiffre d'affaires que du point de vue du nombre de ses salariés. Elle a augmenté ses coopérations sur le territoire. Elle s'est notamment installée à Orléans la source où elle gère un espace de 200m². Elle s'est aussi engagé dans un développement de son projet sur Nantes.

4.2- Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société soutiendra ses efforts en matière de développement de nouveaux services.

Elle renforcera par ailleurs ses capacités d'actions en amplifiant l'animation des structures de son écosystème existant (POC, ateliers de La Source, Boutique éphémère).

Une étude sur le Cher et l'Indre a été réalisée pour connaître les opportunités sur ces territoires. De ce travail est né une coopération avec la couveuse d'entreprise Solen Angels qui devra déboucher sur une projet partenarial avec l'école des beaux arts de Bourges.

4.3- Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun fait majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

4.4- Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir

Évolution du nombre des entrepreneurs accompagnés et salariés suivant les conventions que nous avons avec nos partenaires.

La Société soutiendra ses efforts en matière de recherches d'opportunités sur de nouveaux territoires et notamment sur le territoire des Pays de La Loire.

En partenariat avec la ville d'Orléans et l'association l'Effet Mains, la coopérative devrait piloter l'animation d'un nouveau lieu dédié aux artisans d'art, rue des Carmes – boutique pérenne.

4.5- Adhésion à L'union Sociale des Scop

La Société va mettre en œuvre son adhésion à l'union Sociale des Scop qui jouera le rôle de CE.

5- Rapport social

5.1- Emploi

Développement de l'emploi au regard des objectifs fixés avec nos partenaires notamment de la DIRECCTE, Région Centre et Conseil généraux 45 et 37.

5.2- Importance de la sous-traitance

La sous traitante porte principalement sur l'animation de séances de formation.

5.3- Rémunérations

La structure des rémunérations des permanents dépend de la convention SYNTEC.

La quasi-totalité des entrepreneurs-salariés de la coopérative sont rémunérés sur une base SMIC (9,61 Euros brut de l'heure au 01 janvier 2015) et dépendent de la convention SYNTEC.

5.4- Formation

Le plan de formation est élaboré suivant les dispositions légales.

5.5- Sécurité et santé au travail

Réalisation et suivi du document unique sur l'évaluation des risques professionnels.

5.6- Dialogue social, législation et conventions

Un Comité d'Orientation qui est tenu une fois par mois sur l'Indre-et-Loire et le Loiret permet la discussion sur les sujets qui concernent l'évolution du projet de la coopérative et aussi sur la situation des entrepreneurs-accompagnés et des entrepreneurs-salariés.

6- Impact territorial des activités

La Société Coopérative construit son implantation dans le tissu culturel et économique local.

Des contacts réguliers sont maintenus avec les Chambres Consulaires, la Boutique de Gestion, la Couveuse d'Entreprises, le Pôle Emploi, la Mission Locale, l'ensemble des

collectivités locales et territoriales et les organismes professionnels dans les domaines de la formation et de la culture.

7- Egalité professionnelle hommes - femmes

Les efforts entrepris depuis l'ouverture de la coopérative en novembre 2010 pour rendre accessible une majorité de postes au personnel féminin se sont confirmés en 2014.

Catégories de personnel	Année 2014
Pôle administratif	2 femmes - 2 hommes
Entrepreneurs-salariés	33 femmes - 30 hommes
Total	35 femmes 32 hommes

8- REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2014

Frais généraux

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été comptabilisé au titre de l'exercice 2014 de frais généraux tels que ceux visés à l'article 39.4 dudit Code.

Nous vous communiquerons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit Code.

9- AUGMENTATIONS DE CAPITAL - DELEGATIONS ACCORDEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETAIRES

Entrepreneurs-salariés

- Dimitri Robert pour une part sociale à 25 euros
- Elisabeth Le Roux pour deux parts sociales à 25 euros l'une
- Chantal Detry pour une part sociale à 25 euros
- Violette Antigny pour une part sociale à 25 euros
- Judith Beauquin pour une part sociale à 25 euros
- La cigalle Pollen (structure morale association) pour deux parts à 25 euros l'une

Soit 200 euros d'augmentation, ce qui porte le capital à **1650 euros**.

10- CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Néant.

11- CONVENTIONS LIBRES

Néant.

12- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

12.1- Mandats et fonctions

Doudat Emmanuel – Gérant d'Artefacts est mandaté par les sociétaires pour une durée de 3 ans (trois exercices comptables) depuis le 30/06/2014.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner en donnant quitus de sa gestion au gérant pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, et en émettant un vote favorable pour les diverses résolutions soumises à votre approbation.

Pour les sociétaires,
Le Gérant, Emmanuel Doudat